

LES PLANTES N'AYANT PAS
D'AILES, LA NOTION DE
LOCALITÉ EST TRÈS PRÉCISE
EN BOTANIQUE !
EN AUCUN CAS, ON NE FERA
DE RÉINTRODUCTION
VÉGÉTALE HORS DE L'AIRE
NATURELLE.
CI-CONTRE :
LE SILÈNE VELOUTÉ.



© J.P. Roger - CBNMIP

>>> Réintroductions végétales Éléments de méthode

Les programmes de réintroduction sont presque exclusivement réservés aux espèces endémiques, sinon aux espèces rares sur l'ensemble de leur aire de répartition. Dans quelques cas, on s'intéressera à des végétaux peu fréquents au niveau national voire régional : espèces emblématiques, population isolée présentant une originalité génétique. La phase de diagnostic doit être réalisée de façon scientifique, argumentée, dans un contexte dépassionné.

Destinées à la conservation des plantes menacées de disparition, les opérations de réintroduction peuvent s'avérer coûteuses. Il est donc absolument nécessaire de se poser au préalable des questions concernant l'objectif réel, l'indigénat¹ de la plante et la faisabilité de l'opération.

Grandes lignes méthodologiques

- Anticiper : ne pas attendre les situations catastrophe. Généralement, lorsque l'on peut compter l'effectif d'une plante, ce n'est pas très encourageant !
- Établir un diagnostic complet sur la plante : génétique, écologie, biologie de la reproduction, chorologie mondiale, nationale, causes de la régression. Choisir le type d'opération le plus adapté à la situation.
- Pour chaque étape, prendre l'avis de personnes-ressources reconnues : botanistes, biologistes, comité scientifique, Conservatoire botanique national le plus proche.
- Programmer : de la conception à l'implantation (attention à la réaliser à l'époque optimale!), un tel programme prend en moyenne deux ans, en raison des études complémentaires à réaliser, de la recherche du matériel végétal le plus approprié, des délais administratifs...
- Respecter des principes déontologiques. On doit mettre toutes les chances de son côté pour la réussite du programme tout en nuisant le moins possible au milieu. Le matériel végétal implanté doit être originaire de la localité même ou, à défaut, d'un site très proche d'un point de vue géographique et écologique. Le site d'accueil doit bénéficier d'une protection foncière ou au moins d'une convention de gestion. Dans le cas d'une réintroduction, l'opération ne doit pas perturber le milieu d'implantation, ni mettre en danger d'autres espèces. Si la plantation assure une visualisation plus immédiate de l'impact de l'action, le semis permet d'éviter les lâchers involontaires d'autres espèces éventuellement véhiculées dans la motte. Un suivi d'au moins cinq ans est nécessaire après l'implantation (à budgéter!).

- Respecter la réglementation : toute implantation en nature d'espèce protégée par la loi (arrêtés interministériels national et régionaux) doit faire au préalable l'objet d'une demande d'autorisation argumentée transmise par la préfecture de département et la Dren au ministère de l'Écologie et du Développement durable. La fourniture du matériel végétal (par récoltes, éventuellement par cultures) devra être réalisée par un Conservatoire botanique national. Dans un espace naturel protégé, il faudra d'abord solliciter l'accord de sa direction. Ces étapes permettent en plus de mettre en mémoire les opérations afin d'éviter tout brouillage de la répartition naturelle de l'espèce.

Bilan

Le bilan est souvent difficile à dresser en raison du fréquent manque de recul (que représentent quelques années de surveillance par rapport à la durée potentielle de dormance des semences dans le sol?) et de moyens pour le suivi (temps, protocole, quels critères d'échec?). Les résultats sont très variables suivant les espèces. Les échecs apparents constatés semblent souvent liés à l'implantation d'un effectif trop faible, insuffisant pour installer une banque de semences indispensable à la pérennité de la population implantée. On peut évoquer aussi une inadéquation des milieux choisis.

La restauration de biotope apparaît comme une étape à privilégier pendant plusieurs années avec un suivi, avant d'envisager d'autres actions en cas d'échec avéré. Engagée à temps, elle peut suffire à retrouver des effectifs suffisants avec des interventions moins onéreuses. Dans le cadre de programmes globaux de conservation de l'espèce, on donnera la priorité à la protection des populations encore en état, mais également à une intensification des prospections botaniques qui permettent parfois la redécouverte de plantes présumées disparues. ■

ANNIE ABOUCAYA - BOTANISTE

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN

>>> Mél : a.aboucaya@cbnmed.org

Lexique

RENATURATION

Recréation, sur un espace totalement artificialisé, d'un écosystème proche d'une référence naturelle, par des actions variées et ambitieuses (apport de terre, terrassement, implantation de végétaux...).

RESTAURATION DE BIOTOPE

Restauration d'un milieu écologiquement adéquat. C'est la première démarche à engager, notamment lors de la raréfaction ou de la disparition d'une population végétale. Les méthodes adoptées peuvent être très diverses : ouverture de milieu, suppression de la surfréquentation humaine par pose de clôture, réhabilitation de zones humides, éradication de plantes exotiques envahissantes concurrentes, remise en place de pratiques agricoles traditionnelles...

RÉINTRODUCTION

Réimplantation volontaire d'une espèce animale ou végétale dans une région d'où elle a disparu.

INTRODUCTION

Implantation volontaire d'une espèce animale ou végétale dans une région différente de la localité d'origine. Cette technique est à utiliser de façon exceptionnelle, par exemple au cas où l'on n'arrive pas à maîtriser les menaces régnant sur les sites d'origine.

RENFORCEMENT DE POPULATION

Implantation d'individus d'une espèce dans une région où elle est présente, et destinée à recréer une population viable. On réalise ce complément d'effectifs dans une population très amoindrie.

RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES

Interventions humaines variées dont le but est de reconstituer des écosystèmes terrestres ou aquatiques dégradés, voire entièrement détruits par l'Homme.

1. Le lieu dont elle est indigène.